REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II et tertiaire B
Centre de Formation Professionnelle Arts

cfp arts genève

Convocation aux travaux d'utilité publique (TUP)

Les travaux d'utilité publique (TUP) permettent de confier aux élèves convoqué·e·s une liste de tâches utiles à l'école, telles que des mesures de nettoyage et de manière générale, des tâches à la demande de la Direction et/ou du Service technique.

CONVOCATION

Nom / Prénom (élève) :

Filière / Classe :

Nom / Prénom (MCL) :

Motif de la convocation :

.....

Les TUP ont lieu dans l'ensemble des bâtiments principalement **le lundi et/ou le mardi de 18 h à 20 h**.
Sans précision, rdv dans le hall du bâtiment concerné.

Date et signature de l'élève :

DATES ET LIEUX

☐ LUNDI	06.10.2025	BÂTIMENT NECKER	[NE]
☐ MARDI	07.10.2025	ANNEXE PICTET	[PB]
☐ LUNDI	10.11.2025	BÂTIMENT NECKER	[NE]
☐ MARDI	11.11.2025	ANNEXE WENGER	[WE]
☐ LUNDI	08.12.2025	BÂTIMENT NECKER	[NE]
☐ MARDI	09.12.2025	BÂTIMENT NECKER	[NE]

Retrouvez également les dates et lieux sur **cfparts.ch/infos-eleves**

→ Le maître ou la maîtresse de classe :

- convoque l'élève via le formulaire de *convocation aux TUP* ;
- transmet une copie de la convocation au secrétariat, par e-mail **au plus tard le mercredi précédant les TUP** ;
- ajoute une note au relevé MEMO mensuel et avise les parents et/ou l'employeur si la convocation est postérieure au relevé.

Date et signature du MCL :

RAPPEL DES SANCTIONS

1. Convocation aux TUP (2 heures)

Le ou la maître·sse de classe CFC, MP Arts, ESBDI, PPA&D ou PPT convoque aux TUP, l'élève ayant cumulé 10 indisciplines (ANE, AT, DNF, etc.).

2. Renvoi d'une journée

En cas d'absence non justifiée à la date prévue de convocation aux TUP, l'élève est renvoyé·e une journée.

3. Entretien avec les parents

Une deuxième série de 10 indisciplines entraîne un signalement en conseil de direction et un rendez-vous entre les parents et un ou une membre du CD.

Cf. mémento n°3
+ **extranet.cfparts.ch/tup**

→ Le secrétariat :

- ajoute l'élève dans la liste des convoqué·e·s ;
- classe ensuite la copie de la convocation dans le dossier de l'élève.

Remarques :

.....

.....

.....

.....

.....